

## Liste d'action municipale de gauche

# Lamorlaye Autrement

Lucienne Jean  
62 sixième avenue - 60260 Lamorlaye  
03 44 21 31 26 & 06 22 05 42 36  
luciennejean@hotmail.com

Hervé Moula  
34bis avenue de Gouvieux- 60260 Lamorlaye  
03 44 21 50 92  
herve.moula@santesurf.com

le 29 août 2010

Monsieur le Maire  
de Lamorlaye

Monsieur le Maire,

Le gouvernement demande aux communes de réexaminer les abattements qu'elles appliquent dans le calcul de la taxe d'habitation ; en effet, concernant la part départementale de la taxe d'habitation revenant vers la commune (ou la communauté de communes), la loi de réforme des collectivités territoriales, dans sa forme actuelle, prévoit que les abattements votés par la commune (ou la communauté de communes) se substituent aux abattements votés précédemment par le Conseil général ; pour Lamorlaye, ces abattements (département et commune) sont identiques : donc cette règle n'a pas d'impact, ni en réduction ni en augmentation, sur le montant de la taxe d'habitation demandé aux foyers morlacuméens bénéficiant de ces abattements.

Néanmoins, la demande du gouvernement semble s'appliquer dans tous les cas et nous « bénéficions », comme toutes les communes, d'un délai supplémentaire pour voter sur les abattements : la date limite du vote étant fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2010 au lieu du 1<sup>er</sup> octobre.

Lorsque en janvier et mars 2010, notre Conseil municipal a eu à étudier le budget et les taux vous aviez promis d'étudier, pour 2011, la possibilité de définir pour Lamorlaye un « abattement spécial à la base » ; à ce jour, aucune réflexion n'a pourtant été engagée ; le délai normal ne nous laissait donc pas grand espoir d'aboutir cette année encore. Avec un mois de plus, nous pouvons débattre de ce sujet, en évaluer l'impact sur le produit de la taxe et... voter enfin cette mesure qui est symbolique à plus d'un titre :

- nous ferions un geste de justice et de solidarité, en soulageant un peu la charge de l'impôt local pour les moins aisés d'entre nous.
- l'impact financier serait certainement peu sensible pour notre budget
- nous montrerions que nous avons conscience des difficultés économiques qui sont toujours très fortes et de leur impact sur les plus faibles.

Sans vouloir commencer ici le débat, le groupe de gauche Lamorlaye Autrement vous demande de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du Conseil de novembre 2010 une proposition d'abattement spécial à la base pour les impôts 2011 et d'organiser avant un débat pour lequel nous suggérons qu'il soit mené :

- avec tous les conseillers municipaux et le soutien technique du percepteur
- avec des évaluations sur le nombre de foyers concernés et l'impact des différents taux possibles.

Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à cette demande qui s'appuie sur un engagement que vous avez pris en début d'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le groupe de gauche, Lamorlaye Autrement,  
Lucienne Jean